



REUNION DP DU 7 FEVRIER 2019

La réunion des délégués du personnel a eu lieu jeudi 7 Février, en présence de Jean-Marc Borie, Valérie Armengau, Luis Seabra de la Production PN et Benjamin Schil des Relations sociales.

JOURNEE ENFANT MALADE

Pour valider une journée enfant malade, il faut fournir un certificat médical daté du jour de votre absence.

Toutefois, si vous n'avez pas la possibilité de consulter un médecin le jour même (le dimanche par exemple), le médecin peut certifier la date du 1er jour de maladie de votre enfant sur le certificat.

FRAIS PN

Vous pouvez éditer un récapitulatif de vos demandes de remboursement de frais sur l'Appli note de frais dans Hopteam.

IRREGULARITES INDEMNITES REPAS

Les irrégularités concernant les indemnités repas sur les RPC et les périodes de fêtes seront réglées sur la paie de février.

HOTELS DAY USE REPAS CHAUDS

Un repas chaud en day use est prévu dans les hôtels de LYS, BIQ, BLQ, LIL et PUF.

CONSULTATION PLANNING

Il est possible de consulter vos plannings dans Roster depuis la date de la fusion.



IMPOTS

Les erreurs survenues dans le versement des salaires ont toutes été corrigées au cours de l'année. Toutefois, si l'administration fiscale relève d'éventuelles erreurs qui n'auraient pas été corrigées, l'employé ne peut en être tenu pour responsable.

La liste des tarifs des hôtels devrait être fournie avec le bulletin de salaire de février.

BOURSE D'ECHANGE DES VOLS

L'application est toujours en cours de développement. La direction nous annonce une mise en service fin février.

UNIFORMES

La direction nous a indiqué que de nouvelles chaussures sont en phase de test, que la chapka va être ré-introduite dans la dotation et qu'une doudoune sans manche sera disponible pour les hommes.

MANUEL SECOURISME

Un manuel secourisme commun avec Air France est en cours de relecture.

JOURS MANQUANTS CRPN

Les noms des PNC concernés ont été transmis à la CRPN.

MEMO PERTE DE LICENCE

La direction n'a pas avancé sur l'édition du mémo perte de licence.

SORTIE DE FLOTTE ATR

L'ATR FGVZV n'opère plus depuis le 3 février. Les plannings sont en cours de mise à jour.

CHECK LIST PREVOL

De nouvelles Check lists devraient être mises en place lors de la parution de la partie B10 du manex.

CEMPN BORDEAUX

Suite à la fermeture du CEMPN de Bordeaux, la direction va contractualiser avec le médecin du centre, qui a proposé de suivre les dossiers des PN HOP.

PROPRETE CABINE

Nous avons interpellé la direction sur le manque de propreté des rideaux sur Ejet, mais il n'est pas prévu de les changer pour le moment.



ACCES SALLE PN ORY

Des difficultés pour accéder à la salle PN d'Orly ont été remontées. Une réunion à ce sujet a eu lieu mardi 05/02. La liste des PN HOP a été fournie pour une mise à jour.

HOTELS

Hôtel STR : l'absence de bouilloires et de bouteilles d'eau dans les chambres a été notifiée à l'hôtelier, qui s'est engagé à remédier à ce manquement.

N'hésitez pas à nous faire remonter les informations concernant l'état des chambres dans les hôtels et à faire des rapports afin que nous puissions intervenir auprès des hôteliers.

TETIERES

Nous vous rappelons que les têtieres sont changées sur les bases d'armement.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

Vos dossiers professionnels sont consultables aux Sheds.

Il est nécessaire pour cela de faire une demande auprès de la DRH PN. Les sanctions éventuelles sont conservées dans le dossier pendant 3 ans.

MUTUELLE

Les demandes d'adhésion à l'option de la mutuelle doivent être faites avant le mois de novembre de l'année N -1.

RETOUR PARKING

Bien qu'il y ait un bloc départ, le retour parking n'est pas considéré comme une étape.

Pour qu'une activité soit considérée comme une étape, elle doit inclure un bloc départ et un atterrissage.

MESURE DE MITIGATION

Les mesures de mitigation correspondent aux restrictions de l'autorité dans le cadre de la dérogation des nuits courtes.

Après un repos réduit :

-Le repos minimum entre deux TS doit être de 18H.

-Le début de TS ne peut s'effectuer avant 7h30.

-Le PNC doit bénéficier d'un repos nocturne de 8h compris dans la tranche horaire 22h-8H.

-Le nombre d'étapes maximum est de 3

-La durée d'une étape ne doit pas dépasser 3h

ACCESSIBILITE MATERIEL SECURITE CRJ

La direction affirme que le CDC est responsable de l'accès au matériel de sécurité à bord. Le rangement des effets personnels ne doit pas en gêner l'accessibilité .

Un rappel va être fait aux PNT afin de les sensibiliser sur ce sujet.



RETOUR MEP sur JOUR OFF

L'attribution d'une prime n'est pas prévue lorsque le PNC rentre sur sa base en MEP sur un jour off, suite à un aléa d'exploitation. Le jour OFF est rendu au PNC, sauf si son nombre de OFF est supérieur à 12.

ANNULATION CAUSE TECHNIQUE

L'annulation 48h avant la rotation de vols pour cause technique ne donne pas lieu à une compensation en salaire.

POINTS LOGISTIQUE

Il n'y a pas de plafond maximum pour le cumul des points logistique, pour l'instant.

IAV PERTE DE LICENCE DEFINITIVE/ CHOMAGE

Dans le cas d'une rupture de contrat pour IAV, les indemnités chômage sont calculées sur la base des 12 derniers mois travaillés et payés (pas sur les mois d'IAV).

La prochaine réunion aura lieu le 7 mars. Bons vols à tous



Haude MOUTTON
06 77 52 05 32



Noémie LELLOUCHE
06 22 23 11 06



Sandrine ROBERT
06 26 64 00 20



Aline BERNARD
06 11 97 28 02



Carine TISSANDIER
06 58 36 87 99



Christopher BAESSO
06 60 91 54 68



David TOUCAS
06 19 77 59 26